

73

Jean-Pierre Chrétien

Historien - CNRS - Paris 1
Centre de Recherches Africaines

Le régime de Kigali et
l'intervention française
au Rwanda :

sortir du silence

Le régime de Kigali et l'intervention française au Rwanda : sortir du silence

Les crises africaines se suivent ces derniers temps. Les plus récentes font oublier les précédentes, mais cela ne signifie pas que celles-ci aient été résolues. Ainsi en va-t-il du Rwanda, curieusement oublié dans les médias, malgré l'importance des implications de notre pays.

L'intervention militaire française qui a eu lieu au Rwanda à partir du 4 Octobre 1990 répondait à des « motifs humanitaires » : la protection des quelque 600 ressortissants français, à la suite de l'agression des rebelles du Front Patriotique Rwandais (FPR), dits *INKOTANYI* au Nord-Est du pays. Le 15 Octobre suivant, le président Mitterrand confirmait, dans une conférence de presse, que ces deux compagnies de parachutistes repartiraient dès que cette action humanitaire serait terminée. Or un an plus tard cette intervention se poursuit (avec officiellement une compagnie), alors que les paras belges avaient été rappelés dès la Toussaint de 1990 sous la pression de l'opinion et du parlement de leur pays, choqués par les exactions commises par l'armée et la police rwandaises (les rafles et les violences auxquelles les militaires européens étaient amenés à assister) et par l'alliance douteuse du régime de Kigali avec le maréchal Mobutu (envoi d'un contingent zaïrois comprenant, disait-on, des éléments qui s'étaient distingués en massacrant des étudiants à Lubumbashi quelques mois plus tôt et qui se sont illustrés au Rwanda dans le pillage de l'ancien centre touristique de Gabiro).

Aujourd'hui, coopérants et experts européens sont revenus, mais la situation politique et économique reste bloquée, malgré l'accord de cessez-le-feu conclu à Kinshasa le 29 mars 1991 entre le FPR et le Gouvernement. Une situation de guerre civile larvée persiste au nord-ouest et les militaires français patrouillent dans ces régions (voir la photo prise à Ruhengeri, publiée dans Jeune Afrique le 10 Avril 1991), participant à des contrôles de police sur les axes routiers depuis le début de l'année, certains disent à des opérations, mais sans que cela ait pu être vérifié. En tout cas, le motif n'est plus « humanitaire ». L'objectif apparent est de défendre le régime en place. L'ambassadeur de France à Kigali ne déclarait-il pas dans une inter-

view le 29 Juillet dernier : « L'envoi et le maintien de nos militaires est justifié par notre souci de maintenir la paix et la stabilité dans la région. Leur présence est un facteur qui rassure tout le monde, notamment les Européens qui oeuvrent au Rwanda » (*Rwanda rushya*, no 9, août 1991, p.10).

Cette aide militaire se double d'une aide financière importante, décidée depuis avril : par exemple, officiellement au moins 70 millions de FF selon un premier accord du 14 mai 1991 de la Caisse Centrale de Coopération et du gouvernement rwandais pour régler des dettes de l'Etat rwandais à l'égard des banques et des fournisseurs français. Cette aide est parallèle à celles du F.M.I., de la Belgique, de la Suisse et surtout de la Banque Mondiale. Cela n'empêche nullement de s'interroger sur son emploi actuel et en particulier sur la part des commandes d'armements à régler ou en projet, dans la mesure où, de plusieurs sources, les effectifs de l'armée rwandaise ont été multipliés par deux ou trois, atteignant sans doute 40 000 hommes.

On ne peut donc pas éviter quelques questions de fond sur cette situation, dans trois directions essentiellement :

1o) *dans quelle mesure l'intervention française a été un facteur de pacification et de démocratisation du pays?*

2o) *quelle est la nature exacte du régime rwandais et la réalité de son évolution?*

3o) *le régime Habyarimana est-il un facteur de stabilité ou de désordre dans la région des Grands lacs?*

1o) Dans quelle mesure l'intervention française a été un facteur de pacification et de démocratisation du pays ?

Du côté français, il est couramment affirmé que notre aide aurait aidé à pacifier, au bon sens du terme, le Rwanda, en évitant de laisser le champ libre à des débordements d'extrémismes ethniques susceptibles de déboucher sur des massacres à la « libérienne ».

Il faut d'abord noter que l'agression des *Inkotanyi* (« les bagarreurs » en Kinyarwanda) composés essentiellement de réfugiés tutsi de la deuxième génération venus d'Ouganda, ne s'est pas traduite par des massacres de paysans hutu, mais par l'attaque de représentants armés du régime et, le 23 Janvier 1991, par la libération de plus d'un millier de prisonniers politiques (tutsi et hutu) de la sinistre prison de Ruhengeri. Il est probable que certains raids ont fait aussi des victimes civiles, mais aucune enquête objective n'existe permettant de préciser cette accusation, répétée par le pouvoir rwandais. Le 23 janvier 1991, les rebelles du FPR qui ont occupé Ruhengeri n'y ont commis aucune violence à l'égard des civils, ni européens, ni rwandais.

D'autre part, on n'a pas assisté non plus à un déferlement de violences des Hutu contre les Tutsi, sous l'effet de la peur ou de la haine. Ce sont plutôt les appels à la « vigilance » du parti MRND, les actions de groupes de « militants » et de certaines autorités locales, les appels à la haine ethnique de radio-Kigali et de certains journaux comme l'officieux Kangura (dénonciations racistes des Tutsi, appels à la délation contre tous les opposants ou les tièdes, qualifiés d'*ibytso* « complices »), sans parler des excès de l'armée, qui ont débouché en plusieurs endroits sur des massacres de Tutsi ou d'alliés supposés des Tutsi.

Au Nord-Est, dans la région du Mutara (autour de Nyagatare), des centaines de paysans pratiquant l'élevage (et considérés à priori comme tutsi) sont massacrés entre le 10 et le 15 octobre 1990 par l'armée, suivie de « militants » armés de machettes (notamment des paysans du Mulera ou des réfugiés burundais immigrés dans les « paysannats » de la région et désireux d'arrondir leurs terres) qui poursuivent les fuyards et achèvent les blessés : de nombreux témoignages sont recueillis à l'époque par des journalistes auprès des quelques 4 000 nouveaux réfugiés qui se retrouvent du côté ougandais à la suite de ces opérations. Ces réfugiés sont d'ailleurs toujours là, leur nombre a augmenté (7 000 au camp de Nakivale en avril dernier) et personne ne semble plus en parler.

Au Nord-Ouest, notamment en préfecture de Gisenyi, plusieurs vagues de tueries de Tutsi (chaque fois des centaines de victimes) ont été rapportées de différentes sources : par exemple en commune de Kibirira en octobre 1990. Plus récemment, en février 1991, de nombreux Tutsi du Bigogwe (plusieurs centaines dit-on), à cheval sur les préfectures de Gisenyi et de Ruhengeri (communes de Mukingo, Nkuli, et Mutura), ont été massacrés par représailles après le raid de janvier sur Ruhengeri et en fonction de la présence des maquisards du FPR dans la forêt des volcans qui domine cette région. Il faut noter que cette communauté tutsi des Bagogwe est un groupe de tradition pastorale, mais qui n'avait jamais participé au pouvoir «féodal» de l'ancienne royauté et qu'elle a donc été considérée comme coupable pour le seul fait d'être tutsi de naissance.

D'autre part, la vague initiale et massive d'arrestations accompagnées de brutalités, de disparitions, etc... a eu lieu alors que les militaires français étaient présents. Elle a même commencé le lendemain de leur arrivée, à la suite d'une provocation déclenchée par l'armée rwandaise à Kigali dans la nuit du 4 au 5 octobre et baptisée par le pouvoir «d'attaque de la capitale par les *Inkotanyi*». Dès le 9 octobre, *Le Soir* de Bruxelles et *le Libre Belgique* par exemple dénonçaient cette mise en scène machiavélique, souvent invoquée par la suite pour excuser les abus du gouvernement rwandais (les 1500 prisonniers entassés dans le stade de Nyamirambo du 5 au 8 octobre 1990). En janvier 1991, 1566 procès politiques en Cour de sûreté de l'Etat étaient annoncés : le 7 janvier, un chauffeur de camion est condamné à mort et 10 paysans à des peines de prison, après un procès sans avocat. Le 25 janvier, une parodie de procès d'«intellectuels» débouche de nouveau sur 7 peines capitales. Les procès ont ensuite cessé, mais les disparitions ont continué et 8047 personnes au moins auraient été arrêtées durant cette période (octobre 1990-avril 1991) d'après les chiffres communiqués en avril par le Ministre de la Justice, M. Sylvestre Nsanzimana lui-même. 48 personnes seulement restaient, de même source, en prison à cette date. Mais encore au début de juin, la presse internationale faisait écho à l'arrestation de 4 journalistes et le sort, notamment professionnel, des suspects libérés, n'est pas toujours clair.

On peut cependant supposer que la présence militaire et financière française s'est accompagnée d'une pression dans le sens de l'esprit de La Baule qui a accéléré le processus apparent de démocratisation : l'arrêt des procès déjà évoqué, la grâce présidentielle des condamnés à mort an-

noncée le 25 avril 1991 et la libération des milliers de prisonniers politiques, notamment en mars et avril, la promulgation le 10 juin d'une nouvelle constitution pluripartite, l'annonce de l'abolition des mentions d'appartenance ethnique sur les cartes d'identité dès la fin de novembre 1990, une prolifération de petits journaux d'opposition... En privé, beaucoup de rwandais des différentes oppositions reconnaissent volontiers que les extrémistes du régime se seraient probablement déchaînés davantage sans cette présence militaire étrangère. Mais d'autres facteurs intérieurs et extérieurs ont contribué aussi à une certaine évolution à partir de mars 1991 et cela ne dispense pas d'analyser de plus près la politique que nous soutenons. Dans un rapport du 11 octobre dernier, un avocat bruxellois qui avait effectué en août précédent une mission au Rwanda sous les auspices de plusieurs organisations de défense des Droits de l'Homme, écrit : «Plusieurs témoignages ont fait état d'interrogatoires de prisonniers de guerre, membres du Front Patriotique Rwandais par des officiers de l'armée française». Cette allusion à une participation directe des forces françaises dans la guerre civile rwandaise mériterait pour le moins d'être éclaircie.

2o) Quelle est la nature exacte du régime rwandais et la réalité de son évolution?

Si l'on prend un peu de distance par rapport à l'actualité immédiate, on ne peut que s'étonner devant l'évolution de l'opinion européenne sur le régime du président Habyarimana. En 1989, il était de plus en plus discrédité aux yeux de ses bailleurs de fonds occidentaux et décrié jusque dans la presse belge, habituellement très favorable au pouvoir de Kigali. «Une atmosphère de fin de règne» titrait *le Libre Belgique* le 31 Octobre 1989; «le Rwanda bien géré, c'est de plus en plus un mythe», écrivait-on alors. «Crise sans précédent au Rwanda» renchérisait *Le Soir* le 10 mars 1990. Pourtant le général-président s'était fait réélire avec 99,98% des voix en décembre 1988.

Etaient cités comme autant d'indices de dégradation : la corruption impliquant, à la manière zaïroise, le sommet du pouvoir, les fuites de devises et les cultures de chanvre indien de la forêt de Nyungwe surveillées par des militaires au profit de la nomenclatura dirigeante ; le contrôle policier, les assassinats politiques, les arrestations de journalistes (dénoncées par Amnesty international en octobre 1990, à la veille des événements), les querelles et les discriminations selon les origines régiona-

les (au profit des politiciens du Nord du pays) et l'appartenance obligatoire, dès la naissance, au parti unique du MNRD (Mouvement révolutionnaire national pour le développement) d'après l'article 7 de la Constitution de 1978 ; l'échec agricole, les planteurs rwandais, producteurs de café Arabica les plus mal payés du monde, contrastant avec les profits d'une «bourgeoisie prébendaire et parasitaire» (pour reprendre les termes d'un «bilan socio-économique du régime» publié à Louvain en janvier 1990) et la famine du début de 1990 en préfecture de Gikongoro (les paysans fuyant en quête de subsistances en Tanzanie et au Burundi) ; enfin le maintien de la loi d'airain des quotas dans les inscriptions scolaires et les recrutements au nom de «l'équilibre ethnique et régional», un système connu de tous au Rwanda, mais étrangement dissimulé jusque là dans les écrits consacrés à ce pays.

Comment ce régime est-il devenu aujourd'hui, par enchantement, un régime honorable, modéré et démocrate ? La presse et les milieux intéressés par les questions africaines en Belgique observent certes toujours d'un regard critique la situation rwandaise : «Rwanda, miroir brisé», «la panne rwandaise», deux articles de la *Revue nouvelle* en décembre 1990 aux titres significatifs. Mais il n'en va pas de même chez nous, où la presse a à peine abordé la question, et parfois avec une médiocrité désolante (les luttes «ataviques» des «Bantous et des Nilotes»...), où les Assemblées n'en ont jamais discuté et où les partis politiques s'intéressent évidemment plus volontiers au «pré carré français» qu'au sort, pourtant plus dramatique encore des 15 millions d'habitants du Rwanda et du Burundi, des pays traités en général comme le théâtre d'ombres d'une lutte ancestrale entre les «tribus hutu et tutsi». Cette approche superficielle traduit-elle un désintérêt pour ce petit pays exotique dont certains responsables français semblent parfois ne connaître que les gorilles des volcans et le parc de la Kagera ? Ou la volonté de se faire illusion sur une vertu retrouvée avec le vain espoir d'éviter des bouleversements gênants dans cette partie de l'Afrique, aux portes du Zaïre ? Ou l'exploitation habile par le lobby pro-Kigali de l'agression des *Inkotanyi*, présentés essentiellement comme des agents d'un adversaire anglophone, voire des alliés de l'activisme de Khadafi ? Bref, on évite de se demander comment un régime de dictature personnelle vieux de 18 ans peut se réformer de l'intérieur et surtout on continue à ignorer la nature réelle de ce régime, idéalisé par nombre de coopérants, de touristes, de missionnaires et d'ONG.

Deux problèmes essentiels sont noués: celui des réfugiés et celui des quotas. Durant trente ans, le sort des Tutsi rwandais exilés, ces premiers réfugiés d'Afrique noire, a été systématiquement «oublié» ou gommé sous des formules toutes faites sur le «départ de féodaux». A l'intérieur au contraire, le souvenir des appartenances «ethniques» héréditaires a été entretenu par un système d'immatriculation sur les papiers d'identité, complété par une règle de quotas à l'entrée dans les écoles et les emplois, excluant les Tutsi au-delà du taux officiel de 9%. Oubli à l'extérieur, fétichisation à l'intérieur, sont en fait les deux visages d'un unique processus d'exclusion de toute une catégorie de la population rwandaise.

La République fondée au Rwanda en 1961, née d'une «révolution sociale» du «menu peuple» (hutu) contre «les féodaux» (tutsi), aurait pu s'affirmer en abolissant de manière définitive les privilèges de l'aristocratie tutsi, confortée par les colonisateurs qui avaient vu en elle l'émanation d'une race supérieure «non nègre» (dite «hamitique»). Cela était d'autant plus aisé qu'il n'existe entre Hutu et Tutsi - certains semblent continuer à l'ignorer chez nous - aucune différence, ni culturelle, ni linguistique, ni géographique, permettant de distinguer aisément les deux groupes. Même les traits physiques, fréquemment avancés comme s'il était normal aujourd'hui de classer une société de la sorte, sont souvent trompeurs. La III^{ème} république fondée en 1973 a maintenu au contraire, en sens inverse, des discriminations héréditaires en officialisant un fichage «ethnique» sur des papiers d'identité, avec les mêmes absurdités que dans le système de l'apartheid : enquêtes sur les «truqueurs d'ethnie», suspicions contre les «hybrides» qualifiés de «hutsi», secret sur les chiffres du recensement de 1978 car ils donnaient plus de 9% de Tutsi, etc... Sans ce régime, les enfants de la nouvelle génération pourraient ignorer ce clivage archaïque. La confusion socio-raciale systématique entre le «peuple» et «l'ethnie hutu» et l'étiquetage éternel des familles d'origine tutsi en tant que «féodaux» font partie de la constitution non écrite de ce pays, du discours fondateur du régime qui légitime, au nom d'une sorte de «démocratie» héréditaire, le pouvoir d'une oligarchie imbue de bonne conscience. Est-il normal par exemple qu'en 1990, aucun des bourgmestres gérant les 143 communes du pays ne soit d'origine tutsi?

La discrimination cynique entretenue au Rwanda depuis 30 ans à l'encontre de la minorité tutsi est aussi perverse que la discrimination honteuse développée à l'encontre de la majorité hutu chez son voisin et

faux jumeau, le Burundi, dans les années 70 et 80. Il serait triste que la France puisse donner l'impression de prendre le relais de la Belgique dans la caution de ce cliché socio-racial meurtrier, d'autant plus que l'opinion rwandaise a elle-même beaucoup plus évolué sur la question que le discours stéréotypé des «amis du Rwanda» tel qu'il s'exprime chez les chrétiens-sociaux flamands. Il suffit pour s'en convaincre de lire la lettre ouverte de 33 intellectuels, de toutes origines ethniques et régionales, diffusée en août 1990 ou même le texte de la très officielle Commission de Synthèse parlant du «peuple-nation plus que millénaire» des Rwandais, réagissant ainsi contre le schéma gobinien des «trois ethnies» (Hutu, Tutsi, Twa) ressassé dans tous les écrits depuis le début du siècle.

Le long silence de Kigali (et de l'opinion internationale) sur les centaines de milliers de réfugiés rwandais (au moins 500 000) répartis chez ses voisins et dans le monde entier est donc hautement significatif. Il était dans la ligne du discours fondateur du régime faisant du Rwanda «le pays des Bahutu» (Appel du Parmehutu du 8 mai 1960) : les Tutsi étaient considérés comme des étrangers dans leur pays et donc voués à retourner à leur «nomadisme traditionnel» en étant rejetés, par vagues successives de persécutions en 1959, 1961, 1964, 1973, dans des camps de réfugiés. Les rebelles du FPR font partie de la génération née dans ces camps ou en tout cas à l'étranger. La plupart avaient combattu dans le mouvement du futur président Museveni en Ouganda, après que son prédécesseur Obote les eût, en 1982-83, refoulés en masse ...vers le Rwanda : ceux qui avaient réchappé des camps qui leur avaient été réservés dans leur propre pays ont préféré rejoindre le maquis en 1984. D'une manière générale en Europe, quand on parle des Tutsi rwandais, on oublie trop souvent le sort de ces centaines de milliers de pauvres gens nés en exil ou de ceux marginalisés officiellement dans leur pays depuis 30 ans, au profit d'anecdotes tournant autour de quelques anciens aristocrates enrichis dans le commerce ou de «princesses» en exil...

Durant des années, le régime de Kigali a nié le droit des réfugiés à réintégrer leur pays, en invoquant une donnée purement matérielle : le manque de place dû à la démographie. Pour la première fois, à la conférence des chefs d'Etat de la région réunie à Dar-es-Salaam le 19 février 1991, le droit moral des réfugiés à leur nationalité rwandaise a été reconnu, la réserve des conditions matérielles étant maintenue. Depuis l'accord de Kinshasa de mars, ce droit au retour a été réaffirmé dans les termes appa-

remment les plus généreux (par exemple dans le discours présidentiel du 1er juillet 1991), mais aussi les plus flous. Aucune procédure, ni aucune structure ne sont réellement mises en place pour organiser les contacts préalables et les retours éventuellement souhaités. Au même moment, en juin 1991, à la conférence de l'O.U.A. tenue à Abuja au Nigéria, le président Habyarimana décrivait toujours ces centaines de milliers de réfugiés comme «l'exil des dignitaires du régime féodo-monarchique et de leurs sympathisants».

Le nouveau processus démocratique comporte donc beaucoup de faux-semblants. Amorcé en juillet 1990 sous la poussée d'une opinion publique de plus en plus mécontente, il s'est accéléré au début de 1991 sous la pression des événements et des bailleurs de fonds occidentaux. La nouvelle Constitution reconnaissant le pluralisme a été votée au début de juin par l'Assemblée Nationale («le Conseil national pour le développement») élue en décembre 1988 selon les règles du parti unique, sans consultation élargie de la population, ni référendum, et sans que les règles du jeu politique aient pour le moment été vraiment discutées de manière élargie. Il faut reconnaître qu'on assiste à une floraison de petits journaux d'opposition, mais non sans que les journalistes soient encore jetés en prison, à l'instar de Vincent Rwabukwisi condamné en octobre 1990 à 15 ans de détention, remis en liberté surveillée en août 1991.

Les milliers de prisonniers politiques arrêtés en octobre 1990 en fonction de leur appartenance ethnique (tutsi), régionale (le centre ou le Sud du pays) ou familiale (parents plus ou moins éloignés d'autres suspects appréhendés) ont été effectivement libérés en avril 1991, au lendemain de l'accord signé avec le FPR à Kinshasa et en fonction de promesses répétées sur le plan international. Mais non sans des tergiversations significatives sur les effectifs de ces prisonniers et sur les motifs de leur arrestation. Depuis le 10 octobre, les autorités rwandaises ont diffusé le chiffre de 3000 prisonniers, repris par exemple par Amnesty international pratiquement jusqu'en avril 1991 (réduit même à 1000 en novembre et décembre). En fait, d'autres sources (Croix Rouge, Fédération internationale des Droits de l'homme, associations de réfugiés, Comité Belge pour les Droits de l'Homme au Rwanda et même les gouvernements belge et américain) ont avancé à la même époque des effectifs allant de 4 000 à 10 000. Le gouvernement de Kigali a sans cesse joué sur les chiffres en préten-

tant que sur ces effectifs, des milliers étaient en cours de libération, de façon à justifier sans cesse des minima de 1 000 à 3 000. Toujours est-il qu'il fallut attendre la mi-avril pour apprendre effectivement la libération des personnes arrêtées connues ici des uns ou des autres et pour que, dans une conférence de presse, le Ministre de la Justice donne, on l'a vu, un total de 8 047 prisonniers et de 7 999 relaxés.

L'espèce d'amnistie générale intervenue en avril 1991 a ses limites. Elle a été annoncée par le président Habyarimana à la radio comme le fait de sa «bonté infinie» et accompagnée par lui de mises en garde : ces gens libérés devaient avoir «un comportement désormais irréprochable» et il dépendait du FPR que «ses complices éventuels puissent garder leur liberté». En fait, des collègues universitaires rwandais emprisonnés, pour lesquels des dizaines de collègues français avaient exprimé leur solidarité et qui se trouvaient encore inculpés de «participation active au mouvement de nos agresseurs» en fin février 1991, étaient déclarés «innocents» deux mois plus tard ; la pression internationale avait justice des accusations. Mais, aujourd'hui, une dizaine de professeurs de l'Université (tutsi ou hutu de régions du centre ou du sud) sont sous le coup de menaces proférées à leur égard par des extrémistes de la région de Ruhengeri (où se trouve le campus) ; les autorités ne garantissent pas leur sécurité et ils ont dû mettre leurs familles à l'abri dans la capitale. Ces menaces sont sérieuses : depuis fin octobre 1991, de véritables escadrons de la mort ont assassiné ici et là des opposants à leur domicile, par exemple David Gatera, frère du leader du Parti libéral. Le journaliste André Kameya, directeur du journal *Rwanda rushya*, a reçu des menaces de mort sur papier à en-tête des forces armées. La presse belge a fait écho à cette terreur rampante. La presse française est restée silencieuse.

Mais la question cruciale est bien la gestion de l'héritage de trente ans de discrimination ethnique, il serait plus précis de dire, vu la nature particulière de ce clivage, de discrimination raciale. Dès fin novembre 1990, le président Habyarimana annonçait la fin de la mention ethnique sur les cartes d'identité - selon lui une erreur de détail héritée des lendemains de la colonisation. Les choses ne sont pas si simples. Cette immatriculation «ethnique» était le pilier du système et il ne semble pas que sa suppression s'effectue aussi radicalement, tant le nombre de documents et de registres administratifs où elle était transcrite est important. L'administration disposait de statistiques ethniques extrêmement détaillées

par communes et par professions. Un tournant décisif en ce domaine supposerait qu'un dialogue réel et public soit ouvert au sein de la société rwandaise, débouchant sur un bilan honnête de l'histoire récente de ce pays, et qu'il soit officiellement reconnu que personne ne doit être favorisé ou exclu en fonction de sa naissance ou de sa région d'origine et, en particulier, que les Tutsi ne sont pas, héréditairement et globalement, des «féodaux», ni plus étrangers à leur pays que les Hutu. Ce préalable est apparu nécessaire aux responsables burundais au lendemain des tueries de Ntega-Marangara d'août 1988. Le régime rwandais, lui, fait tout pour éluder ce débat.

Bien au contraire, à l'occasion de la crise de 1990, l'ethnisme anti-tutsi a été revigoré : il s'exprime notamment dans les médias officiels en langue nationale (le «nouveau visage» du régime rwandais recèle un double langage, si on mesure tout ce qui sépare ce qu'il dit en français et ce qu'il dit en kinyarwanda), à la radio de Kigali, dans certains discours des autorités comme le discours vengeur du président aux forces armées à Gabiro le 7 décembre 1990, dans le «Livre Blanc» sur les événements sorti en janvier 1991, et surtout dans un organe officieux proche de certains cercles du pouvoir. En particulier, le périodique *Kangura* s'est illustré en décembre 1990 par la sortie d'un «Appel à la conscience des Bahutu» accompagné de «10 commandements» d'un style franchement raciste. Ce langage haineux qui fait appel à tous les slogans de ce qu'on pourrait appeler un «antihamitisme» primaire, attribuant aux Tutsi (qualifiés comme en 1963 de «cancrelats», *inyenzi*) des plans de domination régionale, voire mondiale (sur la base de pseudo-documents, dignes des «Protocoles des Sages de Sion») a été dénoncé comme il se doit à l'étranger (un contenu «hitlérien» selon les termes d'un député libéral belge) et au Rwanda même («un tract qui n'honore pas la presse nationale» selon *La Relève* de fin décembre 1990).

Il n'empêche que le remaniement ministériel intervenu à Kigali en février 1991 avait tenu largement compte des préférences de *Kangura* et que le président Habyarimana, interrogé sur cet organe à Paris le 24 avril 1991, le défendait au nom de la «liberté de la presse». Dans ces conditions, un massacre comme celui des Bagogwe en février 1991 est-il une bavure ? Il faut hélas se demander si le pouvoir n'a pas choisi de jouer l'option ethniste, non seulement pour «conscientiser» la population contre les *inkotanyi*, mais surtout pour se définir une base démagogique («la majorité

ethnique») en vue des futures confrontations électorales. Au Rwanda comme ailleurs, l'ethnisme est une politique et non un fait «naturel».

Par ailleurs, le dialogue politique avec le FPR prévu par l'accord du 29 mars 1991 n'a pas eu lieu, l'acharnement des deux camps semblant égal. Dès le lendemain de l'accord, le président Habyarimana faisait clairement comprendre de son côté qu'une telle discussion n'avait pas de sens, puisqu'«il n'y a actuellement sur notre territoire aucune présence armée de notre agresseur». Tout l'effort des autorités a donc porté depuis cette date sur l'organisation de visites guidées au Nord du pays, tant des observateurs militaires des pays voisins que des journalistes ou de diplomates, afin de les persuader que les maquis rebelles n'existent pas et que le Rwanda n'est victime que de raids venues de l'Ouganda, ce qui justifierait le maintien de la présence militaire française, l'augmentation des effectifs de l'armée rwandaise et d'abondantes commandes d'armements. La participation d'observateurs militaires nigériens décidée au sommet de Gbadolite du 7 septembre dernier contribuera-t-elle à débloquent ce dialogue de sourds ? Rien n'est moins sûr. En revanche la crispation du pouvoir de Kigali sur cette position extrême n'a pas désarmé les oppositions : la grande manifestation du 17 novembre contre le maintien de l'emprise du parti MRND sur l'Etat a donné lieu à un texte de pétition commun des trois formations les plus importantes de cette opposition, le Mouvement démocratique républicain, le Parti social-démocrate et le Parti libéral, en faveur d'une démocratisation réelle et de la recherche urgente d'une solution dans la guerre sévissant au Nord qui «ne permet pas une libre expression des opinions politiques dans le pays et contribue à entretenir la tension entre diverses composantes de la société rwandaise». On ne saurait mieux dire. Mais cette impasse intérieure conduit à s'interroger sur la politique extérieure actuelle du pouvoir rwandais.

3°) le régime Habyarimana est-il un facteur de stabilité ou de désordre dans la région des Grands lacs ?

La question rwandaise est indissociable de l'évolution des pays des Grands lacs d'Afrique centre-orientale, pour des raisons géographiques, économiques et politiques évidentes. Par ailleurs, le régime Habyarimana a tendance à reporter sur ses voisins la responsabilité de ses propres faiblesses. Le maintien d'un ordre régional

risque donc aussi d'être un faux-semblant, malgré les espoirs ou les illusions des pays qui semblent soutenir aveuglément le Rwanda actuel.

L'Ouganda est sans cesse accusé d'être le seul responsable de l'agression. Les appuis trouvés par les réfugiés tutsi dans ce pays sont indéniables : ils ont joué un grand rôle dans la lutte de Museveni contre le régime d'Obote entre 1984 et 1986 au point de représenter une part importante de la National Resistance Army (N.R.A.) et d'être en mesure en octobre 1990 d'en détourner plusieurs milliers d'hommes et du matériel pour leur équipée au Nord-est du Rwanda. Mais les Ougandais rappellent qu'ils ne peuvent indéfiniment payer le prix des retombées des discriminations ethniques de leur voisin. Ce pays a ses propres contradictions internes qu'il s'emploie à surmonter depuis cinq ans, son enclavement le fragilise aussi par rapport au régime hostile du Kenya. Le guêpier rwandais ne fait qu'ajouter une difficulté supplémentaire. La tension a monté de nouveau ces derniers mois : en juin 1991, Kigali affirme que l'armée ougandaise prépare une agression contre le Rwanda et en juillet et août suivants des tirs d'artillerie et des raids venus du Rwanda contre des localités ougandaises du district de Kabale, causant des pertes matérielles et humaines, obligent les populations frontalières à évacuer leurs villages et suscitent l'émotion à Kampala. Le premier ministre ougandais G. C. Adyebo, soucieux de réserve face à ces provocations, s'efforce à la fin d'août de calmer l'opinion. L'Ouganda compte sur les observateurs de l'OUA.

Le Burundi est décrit souvent par les observateurs comme l'inverse du Rwanda, un pays sous contrôle tutsi, sinistrement illustré par les massacres de Hutu en 1972, mais destiné à suivre l'exemple du Rwanda, c'est-à-dire celui d'une révolution socio-ethnique hutu. Il est attaqué violemment dans certains médias rwandais, parce que, malgré sa réserve devant l'aventure des *inkotanyi*, son gouvernement ne peut empêcher le départ vers la Tanzanie et l'Ouganda de certains des quelque 200 000 réfugiés rwandais que le pays abrite.

En outre, le processus de réconciliation en cours depuis trois ans (un gouvernement mixte présidé par un Hutu depuis octobre 1988, le referendum sur l'unité nationale de février 1991, les débats en cours sur la future constitution et sur le processus de retour au pluralisme politique et surtout le retour massif des réfugiés hutu organisé depuis un an) semble gêner le Rwanda. Le Premier ministre Adrien Sibomana

pouvait dire à un journaliste de *Jeune Afrique* en novembre 1991, avant les événements de la fin du mois : «notre politique embarrasse le Rwanda». Durant l'été de 1991, des tracts et des militants, munis de faux papiers, venus du Rwanda ont été surpris au Nord-Ouest du Burundi en train de soutenir l'agitation du mouvement extrémiste Palipehutu (Parti de libération du peuple hutu) et Bujumbura a rétabli des visas pour l'entrée des Rwandais dans le pays. Une centaine d'irréguliers rwandais ont été refoulés depuis l'été de 1991. La crise de fin novembre 1991 (les attaques du Palipehutu à Bujumbura et au nord-ouest du pays) a encore fait monter dangereusement la tension entre les deux pays : plusieurs Rwandais semblent avoir été interceptés parmi les groupes rebelles, les armes à feu utilisées semblent avoir passé la frontière du nord, enfin les leaders du Palipehutu ont pu utiliser au début de décembre la radio de Kigali.

Vu le rôle du groupe lié au journal *Kangura* (qui a publié dès avril 1991 un communiqué du Palipehutu dénonçant les Hutu au pouvoir au Burundi comme des traîtres), des opposants rwandais craignent aussi que la tension sur la frontière burundaise ne serve de prétexte à un renforcement du contrôle militaire dans le Sud, région particulièrement rétive au pouvoir du groupe de Habyarimana (issu des préfectures nordistes de Ruhengeri et de Gisenyi).

Le chaos zaïrois est également mis à profit par les éléments les plus réactionnaires du régime de Kigali (ce qu'on peut appeler le lobby *Kangura*), qui essaient d'exploiter les rivalités nées surtout dans les années 60 et ravivées dans les années 80 entre les différents groupes d'origine rwandaise et les autres populations de l'Est du Zaïre, en province du Kivu.

Les rapports sont également tendus actuellement avec la Tanzanie, à l'égard de laquelle Kigali entretient des récriminations concernant la liberté de circulation dont jouiraient les sympathisants du FPR. Des réfugiés économiques hutu (qui avaient fui la famine en 1990) semblent même avoir été mobilisés par Kigali dans des raids contre d'anciens camps de Tutsi rwandais du Karagwe. Réagissant contre cette intrusion du MRND sur le territoire tanzanien, le gouvernement de Dar-es-Salaam a refoulé en deux fois ces réfugiés vers leur pays, avec les conséquences socio-économiques qu'on imagine.

Tout se passe comme si le régime Habyarimana préférerait risquer de mettre

toute la région à feu et à sang plutôt que d'accepter une évolution politique et d'abord un simple examen de conscience sur les impasses nées de l'exclusive ethniste. Il faut en effet tenir compte de deux faits trop méconnus, un irrédentisme déjà ancien, le développement récent des importations d'armes dans ce pays.

Un irrédentisme latent est hérité en fait de l'époque monarchique. Dans sa volonté d'éluider la question des réfugiés politiques créés par la «Révolution sociale» de 1959-61 et ses séquelles, Kigali mêle leur problème à celui des anciens travailleurs migrants venus travailler dans l'Ouganda britannique à l'époque belge, ou de ceux installés par l'ancien colonisateur à l'Est du Congo (dont les descendants en Ouganda comme au Zaïre sont aujourd'hui intégrés et ne songent nullement à «rentrer» au Rwanda), et surtout à celui des populations de culture kinyarwanda, mais qui n'ont jamais réellement été contrôlées par la monarchie rwandaise, même lors de sa plus grande expansion à l'extrême fin du XIXe siècle notamment au nord et au nord-ouest des volcans (Sud-ouest de l'Ouganda et province du Nord-Kivu zaïrois). Par exemple, sous prétexte que le roi Kigeri Rwabugiri organisa une expédition vers le lac Edouard (vers 1867-1868), toute la région actuelle du Kigezi ougandais est considéré comme anciennement «rwandaise» : il est piquant de noter que cette théorie irrédentiste s'appuie sur les travaux de l'abbé Alexis Kagame, un historien particulièrement attaché aux traditions de l'ancienne royauté tutsi, et qu'ensuite elle a été relayée par des professeurs français en coopération qui éditérent en 1975 une carte murale («Le royaume du Rwanda en 1896», éditions M.D.I.), largement diffusée dans les écoles du pays, qui montrait du côté ougandais un vaste «territoire perdu lors de la délimitation coloniale» ! L'argument consiste donc aujourd'hui à invoquer ces «territoires perdus» pour justifier le refus d'accepter le retour des réfugiés des années 60 et 70.

Les importations d'armes représentent un sujet tabou et difficile à cerner : il concerne l'emploi des crédits généreusement attribués au régime de Kigali depuis un an, la croissance sans précédent de ses effectifs militaires incluant beaucoup de nouveaux soldats mal formés, dont la discipline risque de s'aligner sur le modèle zaïrois, et enfin les filières diverses de trafic privé d'armes à feu, multipliant celles-ci dans le pays et au-delà. Le Rwanda, si cela continue, va devenir une poudrière.

L'impasse actuelle du régime rwandais est en tout cas source d'instabilité pour toute la région.

La définition d'une politique française dans ce pays demanderait une clarification sur plusieurs points, justifiant par exemple une intervention parlementaire.

- Quel est le rôle effectivement attribué aujourd'hui aux forces armées françaises stationnées dans le pays ?

- Quels sont les montants des aides financières débloquées pour le Rwanda depuis le début de 1991 et leur emploi effectif est-il vérifié ?

- Les interventions politiques auprès du gouvernement de Kigali consistent-elles à conforter simplement le pouvoir actuel ou vont-elles dans le sens de la démocratisation et du dépassement des sectarismes ethniques hérités des préjugés coloniaux et des conflits des années 1950-70 ?

Comme d'habitude les extrémismes se nourrissent mutuellement et sont solidaires dans l'entretien d'une situation bloquée. Ni une solidarité inconditionnelle avec ces rebelles, ni la caution du régime de Kigali ne conduiront à faire bouger les

choses. Mais c'est d'abord à Kigali que les choses doivent bouger et ce n'est pas en aidant purement et simplement ce régime et en laissant croire à la bonne volonté démocratique d'un chef d'Etat particulièrement rusé que l'on évitera les difficultés.

Jean-Pierre Chrétien
Historien
CNRS - Paris I
Centre de Recherches Africaines

Achévé de rédiger le 20/12/91

BIBLIOGRAPHIE*

Bézy, Fernand. *Rwanda. Bilan socio-économique d'un régime. 1962-1989*. Louvain : Institut des pays en développement.

Chrétien, Jean-Pierre, 1985. «Hutu et Tutsi au Rwanda et au Burundi.» In *Au coeur de l'ethnie*, édité par J.L. Amselle et E.M'Bokolo, 129-165. Paris : La Découverte.

Chrétien, Jean-Pierre, 1991a. «Presse libre et propagande raciste au Rwanda. «Kangura et les 10 commandements du Hutu». *Politique Africaine*, no 42 (Juin) : 109-120.

Chrétien, Jean-Pierre, 1991b. «Pluralisme démocratique, ethnisme et stratégies politiques. La situation du Rwanda et du Burundi.» In *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, édité par G. Conac. Paris (sous presse).

Communauté rwandaise de France. 1990. *Mémoire sur la crise politique actuelle au Rwanda* (décembre). Paris : multigraphié.

Coopibo, Fos, Ncos, Vredeseilanden. 1990. *Le Rwanda. Et Maintenant ?* rédigé par R.Erpicum, L.Gouvaerts, L.Marien, F.Reyntjens et al. Bruxelles.

Guichaoua, André (ed.). 1986. "L'Afrique des grands lacs". *Revue Tièrs-monde*, n°106 (avril-juin) : 241-469.

Hansen, Alain. 1989. *Le désenchantement de la coopération. Enquête au pays des mille coopérants*. Paris : L'Harmattan.

Logiest, Guy. 1988. *Mission au Rwanda. Un blanc dans la bagarre hutu-tutsi*. Bruxelles : Didier Hatier.

Peeters, Anne et J-C. Willame. 1990. "Rwanda, Miroir brisé". *La revue nouvelle* (décembre) : 53-58.

Vidal, Claudine. 1985. "Situations ethniques au Rwanda". In *Au coeur de l'ethnie*, édité par J.L. Amselle et E.M'bokolo, 167-184. Paris : La Découverte.

Watson, Catherine. 1991. *Exile from Rwanda. Background to an invasion*. Washington : U.S Committee for refugees.

Willame, Jean-Claude. 1990. "La panne rwandaise". *La revue nouvelle* (décembre). 59-66.

Périodiques :

Ibyandikwa ku Rwanda (*sélection d'articles de presse en français ou Kinyarwanda*). Ed. Frans van Hoof, Naamsesteenweg 574, B-3001, Belgique.

* : La liste bibliographique complète relative à cet article est disponible au CRIDEV.

Bulletin Cridev

